



Compte tenu des facteurs visés ci-dessus, le Conseil a estimé que l'admission de tout nouveau projet de télévision nationale présente actuellement un risque important de déséquilibre pour le secteur, pouvant manifestement compromettre l'équilibre des opérateurs audiovisuels publics et privés existants à court terme, et leur viabilité, à moyen terme.

En conséquence, dans l'attente d'une meilleure visibilité sur les équilibres du secteur, le CSCA a décidé de surseoir à l'octroi de toute licence de télévision.

### **Concernant la radio :**

#### ***Appel à concurrence n°1 : une radio à couverture nationale (12 bassins d'audience)***

Le Conseil, après avoir constaté que les cinq projets en compétition ne sont pas susceptibles d'enrichir la diversité de l'offre radiophonique nationale, a décidé de déclarer infructueux l'appel à concurrence n°1.

#### ***Appel à concurrence n°2 : deux radios à couverture multirégionale (8 bassins d'audience)***

Le Conseil a décidé, après évaluation, d'accorder deux licences aux projets radiophoniques suivants :

- Radio MARS (Sté. Radio 20) : un projet de radio thématique à dominante sportive ;
- Radio Médina FM (Sté. PRIVEE DE COMMUNICATION ET DE LOISIRS) : un projet de radio de proximité portée sur le monde rural.

#### ***Appel à concurrence n°3 : deux radios à couverture multirégionale (6 bassins d'audience)***

Le Conseil a décidé, après évaluation, d'accorder deux licences aux projets radiophoniques suivants

- Radio LUXE (Sté. RADIO VEILLE): un projet de radio ayant pour thématique l'artisanat et l'artisan marocain.
- Radio Med (Sté. AUDIOVISUELLE INTERNATIONALE) : un projet de radio thématique, ayant pour vocation la médiation et la vie associative.

Le Conseil considère qu'en raison de la qualité de leurs dossiers et de la complémentarité de leurs concepts respectifs avec l'offre radiophonique existante, ces quatre projets radiophoniques sont de nature à enrichir davantage le paysage radiophonique national.

Par ailleurs, le Conseil a décidé d'accorder aux opérateurs radiophoniques privés en activité de nouvelles fréquences permettant d'étendre leur diffusion à de nouveaux bassins d'audience.

Au terme de ce processus, le Conseil fort de la confiance placée en lui par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, réaffirme sa détermination à œuvrer, en toute responsabilité, pour assurer une ouverture mesurée et progressive du paysage audiovisuel national à l'initiative privée afin de

garantir au plus grand nombre de citoyens un accès équitable à des services audiovisuels de qualité, diversifiés et complémentaires.

---

### **Liens**

[1] <https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B>